

RAPPORT 2020 ANNUEL

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



SOMMAIRE

1-PRÉSENTATION DU SYNDICAT	6
2-DISPOSITIFS DE COLLECTE	.16
3-INDICATEURS TECHNIQUES	.34
4-COMMUNICATION/SENSIBILISATION	.56
5-INDICATEURS FINANCIERS	64

1 PRÉSENTATION DU SYNDICAT

En **2020**



Le Syndicat Tri-Action est le service public qui gère la collecte et le traitement des déchets de neuf communes réparties sur trois Communautés et qui représentent 116 112 habitants (INSEE 2020) :

- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour la commune d'Auvers-sur-Oise
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour la commune de Méry-sur-Oise
- Communauté d'Agglomération ValParisis pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.



LES MISSIONS



COLLECTE ET TRAITEMENT

Cinq flux (déchets résiduels, emballages et papiers, verre, encombrants, déchets verts) sont collectés en porte à porte. 8500 habitants (3600 logements) sont collectés via 254 bornes enterrées. Les déchets sont acheminés par camions bennes au centre de traitement et de valorisation de Saint-Ouen-l'Aumône.



GESTION DE LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie fixe de Bessancourt – 73 355 entrées en 2020– et les déchèteries mobiles déployées à Auvers-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise Saint-Leu-la-Forêt et plus récemment à Taverny permettent d'évacuer notamment les déchets de travaux, végétaux, produits toxiques et encombrants.



FOURNITURE DE CONTENANTS

Le Syndicat a installé près de 107 680 conteneurs et 254 bornes enterrées sur son territoire et assure chaque année plus de 3500 interventions de maintenance. Près d'un million de sacs papiers sont livrés chaque année aux services des villes qui se chargent ensuite de la distribution.



COMMUNICATION

Deux agents assurent les actions de communication de proximité : animations scolaires, interventions auprès du grand public lors d'évènements locaux ou en en porte à porte.



PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2010 le Syndicat mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu une baisse significative de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions concrètes : formation compostage, organisation de disco picnic et de repair café, création d'un local réemploi, etc.

FONCTIONNEMENT

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX EN 2020

Le comité syndical de Tri-Action, composé de 36 délégués (18 titulaires et 18 suppléants) a été renouvelé en septembre 2020 suite aux élections municipales et territoriales. Cette nouvelle équipe a élu Jean-Charles Rambour à la Présidence du Syndicat, pour un deuxième mandat.

AUVERS-SUR-OISE Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes



Jean-Pierre OBERTI Conseiller, communautaire, Maire-Adjoint



Michel RAYROLE Délégué titulaire, Conseiller communautaire, Maire-Adioint



Juliette DUMEIGE KERBRAT Déléguée suppléante Conseillère municipale



Pascal CANTIN
Délégué suppléant
Conseiller municipal

BEAUCHAMP Communauté d'Agglomération Valparisis



Régis BRASSEUR Délégué titulaire, Conseiller municipal délégué



Patrick PLANCHE Délégué titulaire, Maire-Adjoint



Antoine WALTER Délégué suppléant, Conseiller municipal délégué



Pascal SEIGNÉ Délégué suppléant, 8^{ème} Vice-Président de Val Parisis, Maire-Adjoint

BESSANCOURT Communauté d'Agglomération Valparisis



Estelle CABARET 4ème Vice-Présidente du Syndicat, Maire-Adjointe



Jean-Christophe POULET Délégué titulaire, 6ème Vice-Président de Val Parisis, Maire



Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT Déléguée suppléante, Maire-Adjointe



William MOSSE Délégué suppléant, Maire-Adjoint

FREPILLON Communauté d'Agglomération Valparisis



Martine BERNARD 2^{ème} Vice-Présidente du Syndicat, Maire-Adjointe



Pascal DERCHEDélégué titulaire,
Conseiller municipal

Rapport annuel 2020- SYNDICAT TRI-ACTION



Patricia ZEISS Déléguée suppléante, Maire



Dominique COUDRAY Délégué suppléant, Conseiller municipal

HERBLAY-SUR-SEINE Communauté d'Agglomération Valparisis



Jean-Charles RAMBOUR Président du Syndicat, Conseiller communautaire Maire-Adjoint



Philippe BARAT Délégué titulaire, Conseiller communautaire, Maire-Adjoint



Nadine PORCHEZ Déléguée suppléante, Conseillère communautaire, Maire-Adjointe



Isabelle PAILLASSA Déléguée suppléante, Maire-Adjointe

MÉRY-SUR-OISE Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Alexandre DOHY

1er Vice-président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adioint



Hubert MARCHAIS Délégué titulaire, Maire-Adjoint



Grégory CROZZOLO Délégué suppléant, Conseiller municipal



Jean-Marc PECQUEUX Délégué suppléant, Conseiller municipal

PIERRELAYE Communauté d'Agglomération Valparisis



Isabelle CHOCHON-LAMBERT Déléguée titulaire, Maire-Adjointe



Claude CAUET Secrétaire du Syndicat, Maire-Adjoint



Dominique MORIN Délégué suppléant, Maire-Adjoint



Eric COUDERCHONDélégué suppléant,
Conseiller municipal

SAINT-LEU-LA-FORÊT Communauté d'Agglomération Valparisis



Monique BAQUIN 3ème Vice-Présidente du Syndicat, Conseillère communautaire, Conseillère municipale déléguée



Jean-Michel
DETAVERNIER
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Michèle CODRON Déléguée suppléante, Maire-Adjointe



Stéphane ROUSSAKOVSKY Délégué suppléant, Conseiller municipal délégué

TAVERNY Communauté d'Agglomération Valparisis



Carole FAIDHERBE Délégué titulaire, Conseillère communautaire, Maire-Adjointe



Philippe ARES
Délégué titulaire,
Conseiller municipal

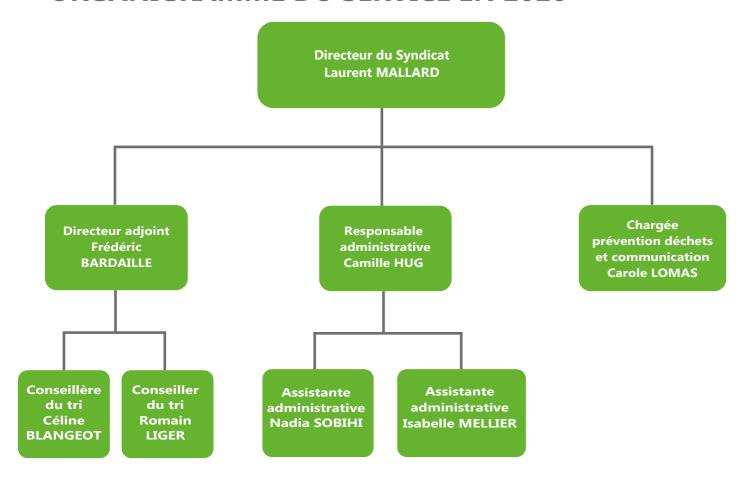


Céline DA SILVADéléguée suppléante,
Conseillère municipale



Elie SANTI Délégué suppléant, Conseiller municipal

ORGANIGRAMME DU SERVICE EN 2020



Une équipe de 9 agents travaille à la mise en place des projets décidés par les conseillers syndicaux et à la gestion quotidienne du service.

Le **Directeur** a en charge le management du service. En contact régulier avec les élus, elle est chargée d'appliquer les décisions politiques, et intervient en appui technique et administratif.

Le **Directeur adjoint** a en charge les relations avec les prestataires, la gestion de la déchèterie et de la redevance spéciale (déchets des professionnels). Il supervise également le travail des conseillers et animateurs du tri.

Les missions des conseillers et animateurs du tri sont très variées : animations scolaires et sensibilisation du grand public (porte à porte, stands d'information...), suivi de collecte, accueil des usagers et gestion des problèmes de collecte.

L'assistante administrative en charge de l'accueil réceptionne les appels téléphoniques des usagers, de la gestion des bacs et des badges.

La **responsable administrative** est en charge des ressources humaines et du suivi financier et administratif du Syndicat.

L'assistante administrative assure de multiples missions administratives et comptables en complémentarité de la reponsable administrative.

La **chargée de prévention /communication** s'occupe de mettre en oeuvre des actions de réduction des déchets (ex ; compostage, lutte anti- gapi, réemploi...) Elle est également en charge de la communication du Syndicat (journal, site internet...).

En 2020, Tri-Action a recruté une **apprentie** chargée de la communication.

COMITÉS SYNDICAUX

Au cours de l'année 2020, le Comité Syndical s'est réuni à 7 reprises. Voici les points abordés lors de chaque réunion.

◆ RÉUNION DU 6 FÉVRIER

- 1. Présentation du coût du service 2019
- 2. Adoption du débat d'orientation budgétaire 2020 : budget principal et budget annexe

◆ RÉUNION DU 5 MARS

- 1. Vote du Budget Primitif 2020, Budget Principal,
- 2. Vote du Budget Primitif 2020, Budget Annexe,
- 3. Vote des contributions budgétaires 2020,
- 4. Autorisation donnée à Mo nsieur le Président de signer une convention avec le Conseil Régional pour le subventionneme nt de matériel de compostage dans le cadre du PLPDMA,
- 5. Abrogation de la délibération 2019-49 sur les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables,
- 5. Admission en créance éteinte de produits irrécouvrables,
- 5. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer une convention de renouvellement de l'adhésion au groupement de commande pour la reliure des actes administratifs.

◆ RÉUNION DU 23 JUIN

- 1. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et incomplete à compter du 1er juillet 2020 : suppression d'un poste d'ingénieur, d'un poste d'ingénieur principal et d'un poste d'ingénieur hors classe creation d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe et d'adjoint administrative.
- 2. Autorisation donnée à Monsieur le president de signer une convention avec le CIG relative à la confection des paies
- 3. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer une conc=vention de mutualization avec le CIG relative à la convention de participation santé et prévoyance
- 4. Approbation du compte de gestion du receveur exercice 2019 Budget principal
- 5. Adoption du compte administrative de l'exercice 2019 Budget principal
- 6. Affectation des résultats de l'exercice 2019 Budget principal
- 7. Approbation du compte de gestion du receveur exercice 2019 Budget annexe
- 8. Adoption du compte administrative de l'exercice 2019 budget annexe
- 9. Affectation des résultats de l'exercice 2019 Budget annexe
- 10. Décision modificative n°1 exercice 2020- Budget principal
- 11. Décision modificative n°1 exercice 2020 Budget annexe
- 12. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer une convention Eco-TLC visant à developer la collecte des textiles, linges et chaussures des ménages
- 13. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société Segilog-Berger levrault

◆ RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE

- 1. Installation du conseil syndical et élection du Président et des Vice-Présidents,
- 2. Indemnité allouée au Président du Syndicat,
- 3. Délégation donnée à Monsieur le Président concernant le déroulement des marchés publics et accords-cadres passés selon la procédure adaptée,
- 4. Modalités de désignation des membres de la commission d'appels d'offres,
- 5. Election des membres de la commission d'appels d'offres,
- 6. Composition de la commission consultative des services publics locaux,
- 7. Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux
- 8. Règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux
- 9. Signature de la convention relative à la mise à disposition d'un technicien informatique à temps partagé du CIG
- 10. Modification du tableau des effectifs

◆ RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE

- 1. Approbation des procès-verbaux des comités du 09/09/2019, 09/10/201912/12/2019, 13/02/2020, 05/03/2020 et 23/06/2020
- 2. Modification des statuts
- 3. Election des 3ème et 4ème vice-Présidents et des assesseurs
- 4. Mise en place de commissions
- 5. Désignation des représentants de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets
- 6. Rapport d'activité 2019
- 7. Exonération de laTEOM
- 8. Instauration du télétravail
- 9. Modification du règlement intérieur du personnel
- 10. Modification de la gestion du temps de travail des agents de droit public
- 11. Modification de la gestion du temps de travail des agents de droit privé Création d'un contrat d'apprentissage
- 12. Décision modificative n°2 exercice 2020 budjet principal
- 13. Modification de la régie d'avances

♦ RÉUNION DU 18 NOVEMBRE

- 1. Détermination des règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence ou audioconférence
- 2. Autorisation donnée à monsieur le president de signer la convention de coopération avec le syndicat azur
- 3. Avenant n°1 au marché de gardiennage du site de la déchèterie et du bâtiment administratif du syndicat avec maitre-chien .
- 4. Autorisation donnée au president de signer les conventions de partenariat entre le syndicat tri-action et les associations impliquées dans le réemploi
- 5. Désignation des représentants au sein d'amorce
- 6. Désignation du délégué local au comité national d'action sociale (CNAS) Modalités du compte épargne temps
- 7. Abrogation et modification de la délibération 2020-44 : décision modificative n°2 exercice 2020 budget principal

♦ RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE

- 1. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer l'avenant n°2 du marché de traitement lot 1,
- 2. Allègement de la redevance spéciale pour les professionnels impactés par les périodes de confinement,
- 3. Autorisation donnée à monsieur le president à demander le versement anticipe des contributions budgétaires 2021 de la communauté d'agglomération ValParisis, de la communauté de communes du sausseron impressionnistes et, de la communauté de communes de la vallée de l'Oise et des 3 forets,
- 4. Exécution du budget 2021 avant le vote du budget : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement,
- 5. Décision modificative n°3 exercice 2020 budget principal

Retour sur la crise sanitaire de 2020

Le syndicat a assuré la continuité du service public en maintenant un maximum des collectes prévues sur le territoire depuis mars 2020.

Contraint de fermer la déchèterie lors de l'annonce du premier confinement national, nous avons tout mis en oeuvre pour la rouvrir dans les meilleurs délais : une réussite puisque la déchèterie de Bessancourt a finalement été la première à rouvrir dans le Val-d'Oise.

Tout au long de cette période, nous avons adapté notre communication pour tenir au courant les habitants des évolutions

A travers leurs dessins, sourires et remerciements, les habitants de Tri-Action ont soutenu nos équipes!











DISPOSITIFS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT



Tri-Action collecte 5 flux de déchets en porte à porte : déchets résiduels, emballages/papiers, verre, déchets végétaux et encombrants.

Les collectes sont effectuées par le prestataire SEPUR en porte à porte et en apport volontaire (déchets résiduels, emballages et verre).

DÉCHETS RÉSIDUELS

30 281 tonnes 261kg/hab (hors zones d'activités)





Ce sont des déchets non recyclables qui ne vont ni dans les conteneurs jaunes ni dans les verts. Ils sont essentiellement composés de restes de repas, épluchures, papiers ou emballages gras, souillés, barquettes en plastique, sacs plastiques, polystyrène, balayures, lingettes...





Conteneurs à couvercle grenat ou bornes enterrées. Collecte 2 fois par semaine





Valorisation énergétique au centre de traitement et de valorisation de notre prestataire CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.

Les déchets sont incinérés dans deux fours qui fonctionnent 24h/24h et 7/7 jours. La chaleur produite par la combustion des déchets permet d'alimenter en électricité tout le site ainsi qu'une partie du réseau de chaleur de l'agglomération de Cergy-Pontoise : chauffage et eau chaude sanitaire pour 25 000 logements.

5 COLLECTES

47 920 tonnes de déchets collectés en 2020

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h
Beauchamp	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A et B) Lundi et jeudi à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteurs A et B)
Frépillon	Mardi et vendredi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A, B et C) Lundi et jeudi à partir de 9h (secteur D : zone d'activités économiques).
Méry-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteurs A et B) et à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 9h du matin (secteur B : zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi et jeudi à partir de 18h (secteur A) à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 18h (secteur B)
Taverny	Lundi et jeudi à partir de 18h (secteur A) et de 9h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 18h (secteur B)

EMBALLAGES / PAPIERS

5 340 tonnes 46 kg/hab (hors zones d'activités)





- les cartons, cartonettes et briques alimentaires
- les bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons
- emballages métalliques
- tous les papiers





Conteneurs à couvercle jaune ou bornes enterrées.

Collecte 1 fois par semaine

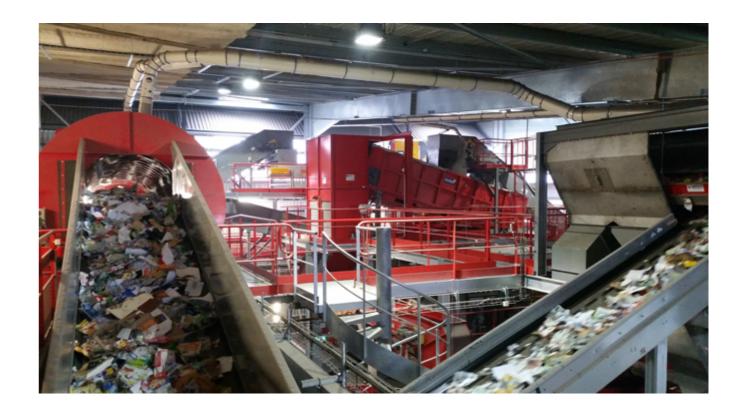


Valorisation matière

Les emballages et les papiers sont triés dans le centre de tri de notre prestataire CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.

Une fois que toutes les matières sont séparées, elles sont compactées en balles et sont acheminées vers des centres de recyclage qui leur donneront une nouvelle vie.





COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Mercredi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h (secteurs A et B) mercredi à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Mercredi à partir de 6h
Frépillon	Lundi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mercredi à partir de 6h (secteurs A et C) et à partir de 9h (secteur D : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 6h (secteur C)
Méry-sur-Oise	Mardi à partir de 6h (secteurs A et B) Mercredi à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Mercredi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 9h (secteur B: zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi à partir de 9h (secteur C : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 18h (secteur B) Vendredi à partir de 18h (secteur A)
Taverny	Mercredi partir de 18h (secteur A et B) et de 9h (secteur C : zone d'activités économiques).

BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE

3 141 tonnes 27 kg/hab





Cette collecte concerne les pots, bocaux et bouteilles en verre.



Conteneurs à couvercle vert, bornes enterrées, borne aérienne. Collecte 1 fois par mois par SEPUR.



Valorisation matière

Les pots et bocaux transitent au centre de tri de notre prestataire CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône, puis sont transportés jusqu'à l'usine de recyclage de Saint-Higor d'Ymonville (76) ou de Rozet Saint Albin (02).

Le verre sera transformé en calcin (petit morceaux de verre) puis fondu à 1500 °C pour fabriquer de nouvelles bouteilles et des bocaux en verre.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte) 1 fois par mois
Auvers-sur-Oise	Vendredi à partir de 7h
Beauchamp	Mercredi à partir de 7h
Bessancourt	Vendredi à partir de 7h
Frépillon	Lundi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Jeudi à partir de 7h (secteurs B et C) Vendredi à partir de 7h (secteurs A et D)
Méry-sur-Oise	Vendredi à partir de 7h
Pierrelaye	Vendredi à partir de 7h
Saint-Leu-la-Forêt	Vendredi à partir de 7h
Taverny	Jeudi à partir de 7h (secteurs B et C) Vendredi à partir de 7h (secteur A)

ENCOMBRANTS

3 267 tonnes 28 kg/hab





Mobilier (matelas, chaises, planches en bois...) et articles domestiques (valise, jouets volumineux...)

Collecte de 3 à 12 fois par mois selon la commune, par SEPUR.



19% en valorisation matière au centre de CGECP-VEOLIA, à Saint-Ouen-l'Aumône.

28% en valorisation énergétique au centre de CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.

21

53% en enfouissement

COMMUNES	FRÉQUENCE DE COLLECTE
Auvers-sur-Oise	6 collectes par an
Beauchamp	4 collectes par an
Bessancourt	4 collectes par an
Frépillon	3 collectes par an
Herblay-sur-Seine	10 collectes par an
Méry-sur-Oise	4 collectes par an
Pierrelaye	12 collectes par an
Saint-Leu-la-Forêt	6 collectes par an
Taverny	12 collectes par an





DÉCHETS VÉGÉTAUX

6 112 tonnes 53 kg/hab







Les déchets végétaux correspondent aux tontes de pelouse, feuilles, fleurs fânées et petits branchages.







Les déchets verts sont collectés en sacs, en fagots ou dans des poubelles rondes sans roues (80 litres).

Collecte 1 fois par semaine d'avril à mi-décembre par SEPUR.





Valorisation organique

Les déchets végétaux sont déposés à la plateforme de compostage de Saint-Ouen-l'Aumône. Ces déchets organiques sont transformés en compost qui servira d'amendement aux sols agricoles locaux.



COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte d'avril à mi-décembre)
Auvers-sur-Oise	Mercredi à partir de 12h30
Beauchamp	Lundi à partir de 12h30
Bessancourt	Mardi à partir de 12h30
Frépillon	Mardi à partir de 12h30
Herblay-sur-Seine	Mardi à partir de 12h30 (secteur A) Mercredi à partir de 12h30 (secteurs B et C)
Méry-sur-Oise	Mercredi à partir de 12h30
Pierrelaye	Lundi à partir de 12h30
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi à partir de 12h30
Taverny	Lundi à partir de 18h (secteur B) Mardi à partir de 18h (secteur A)

LES AUTRES COLLECTES

PAPIERS DES ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

13,92 tonnes

Cette nouvelle collecte a été lancée en juin 2019 auprès des bâtiments administratifs et des établissements scolaires afin de capter davantage de papiers à recycler.





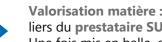
Papier blanc, de couleur, enveloppes, papier broyé, post-it...





Conteneurs à couvercle bleu. Collecte 1 fois par mois par SEPUR.





Valorisation matière : les papiers sont déposés dans un centre de tri de Genneviliers du prestataire SUEZ ENVIRONNEMENT.

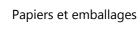
Une fois mis en balle, ces papiers seront acheminés vers des usines de recyclage qui leur donneront une nouvelle vie.

DÉCHETS DES ZONES D'ACTIVITÉS

Depuis 2016, les déchets résiduels et les emballages-papiers des professionnels des zones d'activités du Syndicat sont collectés avec des horaires adaptés (9h-17h) via un circuit spécifique qui permet de connaître de manière précise les tonnages produits par ces professionnels.









Conteneur à couvercle jaune. Collecte 1 fois par semaine le mercredi par SEPUR.



Valorisation matière au centre de tri de CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.



1843 tonnes

Déchets résiduels



Conteneur à couvercle grenat. Collecte 2 fois par semaine (lundi et jeudi) par SEPUR.



Valorisation énergétique au centre de tri de CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.

COMMUNES	ZONES D'ACTIVITÉS CONCERNÉES
Beauchamp	ZI Est Beauchamp, ZI Nord Beauchamp, ZI Ouest Beauchamp
Herblay-sur-Seine	ZAE des Bellevues, ZAE de la Patte d'Oie et des Copistes
Méry-sur-Oise	Bosquets 1, Bosquets 2 et 4, Bosquets 3
Pierrelaye	ZI Porte Ouest, ZA des Marcots, Les Primevères
Saint-Leu-la-Forêt	ZA des Frères Lumières, ZAE Nadar, ZAE Jules Verne
Taverny	ZA les Chataigniers, ZA les Ecouardes

LES DÉCHETS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Des collectes spécifiques sont assurées par SEPUR pour les marchés de 6 communes du Syndicat.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE DES MARCHÉS
Auvers-sur-Oise	Jeudi et dimanche
Beauchamp	Jeudi et dimanche
Méry-sur-Oise	Samedi
Pierrelaye	Jeudi et samedi
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi et samedi
Taverny	Mardi, vendredi et dimanche

MATÉRIEL DE PRÉ-COLLECTE

COLLECTE EN PORTE A PORTE : Conteneurs à roulettes

Tri-Action propose des conteneurs de 80 à 660 litres. Les nouvelles dotations, échanges et maintenance sont assurées par le prestataire SULO situé à Gennevilliers.

Au 31 décembre 2020, voici le nombre de conteneurs mis en place :

Au cours de l'année 2020, x xxxx interventions de maintenance ont été réalisées et se décomposent de la manière suivante :





35 157 conteneurs emballages papiers soit 5 304 m3





conteneurs papiers soit 49,1 m3

Depuis avril 2019, de nouvelles dotations de conteneurs papier ont été mises en place pour le lancement de la collecte des papiers en juin auprès des administrations et établissements scolaires.

Type de maintenance	Nombre
Axe de couvercle	39
Axe de roue	64
Brûlé	53
Collerette	38
Couvercle	135
Cuve cassée	838
Echange	959
Etiquette adresse	45
Roue	95
Serrure	1
Tombé benne	56
Volé /disparu	256
TOTAL	2 654

Sacs papiers

Tri-Action fournit des sacs en papier pour stocker les déchets végétaux. La distribution des sacs est assurée par les communes.



COLLECTE EN APPORT VOLONTAIREBornes enterrées et bornes aériennes

Le Syndicat poursuit sa politique de développement des bornes enterrées. La fourniture, la pose et la maintenance des bornes enterrées sont assurées par le prestataire ASTECH. La maintenance des premières bornes est assurée par le prestataire TEMACO.

Au 31 décembre 2020, 254 bornes enterrées étaient installées.



Des bornes d'apport volontaires aériennes pour le verre complètent le dispositif de collecte du verre en porte à porte.







La déchèterie de Bessancourt permet aux habitants de Tri-Action d'évacuer des déchets encombrants ainsi que les déchets spécifiques qu'on ne peut pas déposer lors des collectes.

En 2020 la déchèterie a comptabilisé près de 73 355 entrées pour 10 739 tonnes de déchets. Elle est gérée par le prestataire VAL'HORIZON (SUEZ ENVIRONNEMENT).

Les professionnels des communes de Tri-Action peuvent aussi y accéder mais avec des modalités différentes.

HORAIRES D'OUVERTURE ET MODALITÉS D'ACCÈS

Déchèterie de Bessancourt, Zone Industrielle, Rue de Pierrelaye/D411, 95550 BESSANCOURT

HORAIRES D'ÉTÉ : du 1er avril au 30 septembre			
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 20h		
Mercredi	8h - 20h		
HORAIRES D'HIVER : du 1er octobre au 30 mars			
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 18h		
Mercredi	8h - 18h		
Fermeture les 25 décembre et 1er janvier			

Depuis mai 2017, un nouveau badge a été mis en place (1 badge par foyer). Il apporte de nouvelles fonctionnalités telles que le suivi sur internet de ces apports en déchèterie.

Pour l'obtenir, les habitants doivent fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la dernière taxe d'habitation.

La déchèterie a fermé entre le 17 mars et 20 avril inclus. Elle a été la première déchèterie du Val d'Oise à rouvrir, le 21 avril .

28



LA DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT

10 739 tonnes de déchets déposés en 2020

DÉCHETS AUTORISÉS





















TECTILES

RÉUTILISATION





+ -

WINIES DE VIDANCE

PNEUMATIQUES CAF

RADIOGRAPHIES



FFUS PILES ET ACCUMULATE

Les déchets diffus spécifiques, l'huile de vidange et de friture, les piles, les batteries, les radiographies, les pneus sans jantes et les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être déposés uniquement par les particuliers.

Au delà de 300 kg d'apport par jour, les dépôts sont payants exceptés pour les cartons, papiers, végétaux, verre, mobilier et déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les dépôts des professionnels du territoire sont payants dès le 1^{er} kilo.

Particuliers - Dépôt gratuit	Particuliers - Dépôt payar	nt
Dépôt < 300kg par apport et par jour	Dépôt > 300kg par apport et par jour	€ TTC/ tonne
Gravats, inertes Bois Métaux Divers incinérable Divers non incinérable, plâtre	Gravats, inertes Bois Métaux Divers incinérable Divers non incinérable, plâtre Déchets non triés	50 € 120 € 120 € 160 € 180 €
Dépôt limité	Dépôts > 10 litres par an	€ TTC/ litres
Déchets ménagers toxiques (15L max/apport) Huile de vidange (10L max/apport) Batterie (1 max/apport) Pneus sans jante (4 max/apport)	Huile de vidange	0,30 €
Sans limite de noids et triés		

Sans limite de poids et triés

Cartons - Papiers - Végétaux - Verre

DÉCHÈTERIES MOBILES

UN SERVICE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

En complément de la déchèterie fixe, Tri-Action propose des déchèteries mobiles, permettant aux particuliers d'évacuer leurs déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture.

Ce système de proximité est entièrement mobile et rapidement installé. Chaque type de déchets dispose d'un emplacement distinct et au cours de la journée des camions viennent fréquemment procéder à la collecte des déchets.

Le prestataire des déchèteries mobiles est le même que la déchèterie de Bessancourt : VAL'HORIZON (SUEZ ENVIRONNEMENT) . En 2020, 10 déchèteries mobiles ont été organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise, de Bessancourt, d'Herblay-sur-Seine, de Méry-sur-Oise, de Saint-Leula-Forêt, de Pierrelaye et de Taverny.

Pour accéder à la déchèterie mobile, il faut être en possession de la carte de déchèterie.

Les conseillers du tri sont présents lors des déchèteries mobiles de Printemps et proposent un service de création de badge avec remise immédiate.



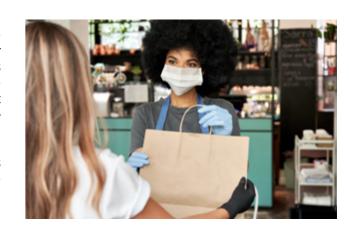




LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Les professionnels installés sur une des communes du Syndicat peuvent être collectés par le service public à condition que leurs déchets soient de même nature que les déchets ménagers. Les déchets pouvant être collectés sont les déchets résiduels, emballages/papiers et le verre

Ils ont également accès à la déchèterie pour les déchets de travaux, encombrants, cartons et déchets verts.



COLLECTE ET REDEVANCE SPÉCIALE

Les déchets assimilables aux déchets des ménages d'un certain nombre de commerçants, artisans et entreprises privées sont collectés en porte à porte en même temps que les particuliers.

Depuis 2016, les déchets résiduels et les emballages-papiers des professionnels des zones d'activités sont collectés via un circuit spécifique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre le coût de fourniture, de maintenance, de collecte et de traitement des 720 premiers litres. Au-delà de 720 litres de conteneurs (tout confondu), les professionnels doivent payer la redevance spéciale ou bien établir un contrat d'élimination de leurs déchets par une entreprise agréée. Le montant de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Le confinement a entraîné la fermeture de commerces et d'entreprises pendant plusieurs mois. Par solidarité en cette période difficile, les élus de Tri-Action ont décidé de réduire jusqu'à 34% le coût de la redevance spéciale pour l'année 2020.

ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT

La déchèterie est accessible aux professionnels du territoire en possession d'un badge. Pour l'obtenir, il faut présenter une pièce d'identité, un extrait K-bis ou fiche de situation au répertoire SIRENE (de moins de 3 mois).

Le dépôt des déchets est payant dès le premier kilo.

Les déchets pouvant être déposés sont les cartons, papiers, verre, gravats, végétaux, bois, métaux triés, et divers incinérables/non incinérables.

Professionnels - Dépôt payant			
Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/ tonne	Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/ tonne
Cartons triés	50 €	Bois	120 €
Papiers triés	50 €	Métaux	120 €
Verre trié	50 €	Divers incinérable	160 €
Gravats, inertes triés	50 €	Divers non incinérable, plâtre	180 €
Végétaux triés	80 €	Déchets non triés	180 €

3 INDICATEURS TECHNIQUES

LES COLLECTES



COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux,...) appelés déchets assimilés.

Ces déchets se définissent comme étant des déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoiement normal des habitations et des bureaux, les cendres, le textile sanitaire, les litières pour animaux domestiques, les débris de verre ou de vaisselle, les balayures et résidus divers non dangereux, déposés dans les récipients individuels ou collectifs placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions, aux heures de collecte

Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets résiduels :

- Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers ;
- les déchets anatomiques ou infectieux provenant de l'exercice de professions libérales médicales, des laboratoires et des cabinets médicaux,
- les déchets qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement : piles, batteries, huiles usagées, déchets dangereux.

Les déchets assimilés sont soumis à une redevance spéciale pour leur enlèvement et leur traitement, dans des conditions définis par délibérations n°2002-68 du 18 décembre et n°2003-52 du 9 décembre 2003. La redevance spéciale est appliquée aux professionnels qui détiennent plus de 720 litres de bacs (tous bacs confondus : bacs résiduels, bacs déchets recyclables).

En 2020, les ordures ménagères, 32 115 tonnes (zones d'activités incluses), ont représenté 64,1 % des tonnages collectés en porte à porte, soit 266 kg/hab/an. Ces résultats sont conformes à la moyenne du département qui est de 277 kg/hab/an. Ces résultats sont stables par rapport à 2018.

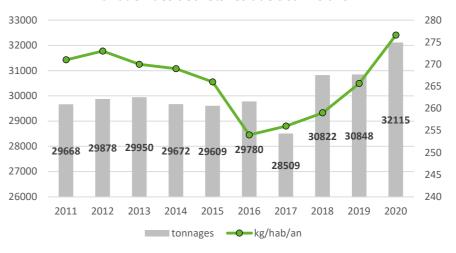
Les disparités observées à l'échelle du territoire sont essentiellement liées à l'importance de certaines zones d'activités. Les tonnages induits rapportés au nombre d'habitant contribuent à l'émergence de performances élevées, comme pour la commune de Pierrelaye pour laquelle cette part représente plus de 40kg/hab/an.

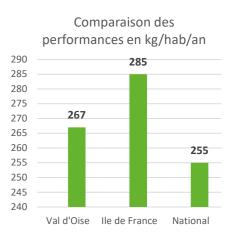
Sur 10 ans, on observe une stabilité relative de la production d'ordures ménagères et assimilés en kg/hab/an, l'augmentation de la population ayant un effet mécanique à la hausse des tonnages globaux pris en charge par le Syndicat. Cependant, il a noté une hausse significative en 2020, + 3,95 % qui est à rapprocher des confinements successifs et de la généralisation du télétravail lié à la pandémie de la COVID 19.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	2 465 222 €	77 €	21 €
Part variable - à la tonne	383909 €	12 €	3 €
Total	2 863 890 €	95,5€	25 €



Variation des déchets résiduels sur 10 ans





Déchets résiduels : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par commune (zones d'activités incluses)

	2	2019		020	% d'évolution des	
Communes	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	tonnages 2019-2020	
Auvers-sur-Oise	1 546	224	1 578	228	2 %	
Beauchamp	2 560	295	2 674	308	4,5 %	
Bessancourt	1 928	263	2 049	280	6,3 %	
Frépillon	712	213	726	218	2 %	
Herblay-sur-Seine	7 917	271	8 282	282	4,6 %	
Méry-sur-Oise	2 427	245	2 508	254	3,3 %	
Pierrelaye	3 067	365	3 163	377	3,2 %	
Saint-Leu-la-Forêt	4 102	261	4 163	264	1,5 %	
Taverny	6 591	250	6 972	264	5,8 %	
Total	30 850	269	32 115	277	4,1 %	

Selon une enquête nationale 39 % du gisement d'ordures ménagères pourraient faire l'objet d'opérations de prévention de la production de déchets. Des actions de prévention de la production de déchets comme le compostage domestique, des campagnes anti-gaspillage, le Stop Pub, la limitation des impressions ou bien la collecte séparative des déchets dangereux concernent un gisement d'un peu plus de 150 kg/hab/an.

Les produits alimentaires non consommés sous emballages représentent 7 kg/hab./an. Cela ne prend pas en compte le pain rassis ou bien le fruit non consommé qui sont comptabilisés dans les restes de repas. Ce chiffre de 7 kg/hab./an n'est donc qu'une partie du gaspillage alimentaire.

24 % d'emballages concernés par les consignes de tri se retrouvent dans les ordures ménagères. Les déchets d'emballages (y compris en provenance des activités économiques) représentent un tiers du gisement global d'ordures ménagères (environ 125 kg/hab./an). Parmi ces déchets d'emballages, 94 kg/hab./an rentrent dans les consignes de tri pour les collectes sélectives de matériaux secs : ils représentent un quart du gisement global d'ordures ménagères.

L'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui sera finalisé en 2021 doit permettre de réduire de façon significative notre production de déchets mais également de diminuer notre empreinte carbone sur le territoire.

Les ordures ménagères résiduelles sont traités à Saint-Ouen-l'Aumône au centre de valorisation énergétique.



COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons,magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes.

Les emballages et papiers/cartons sont constitués de :

- les cartons ondulés, cartonnettes et les papiers d'emballages,
- les emballages plastique (P.E.T., P.E.H.D., P.V.C, PP, PS) :
- . les bouteilles, bouchons, flacons, bidons transparents, opaques ou colorés,
- . les films, sacs et barquettes plastique d'emballage, les calages en polystyrène,
- les emballages métalliques (aluminium, fer, acier) : boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, tubes, aérosols, ...
- les emballages en carton complexe de type « brique alimentaire »,
- les journaux-magazines, prospectus et publicités, papier blanc de bureau, à l'exclusion des papiers sous blister, papier déchiqueté

En 2020, **5443 tonnes** (zones d'activités incluses) de déchets recyclables sont issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une augmentation de 4,4 % des tonnages de la collecte sélective par rapport à l'année 2019, + 239 tonnes.

Il est à noter que la fermeture du centre de tri CGE-CP liée à la crise de la COVID19 en mars à conduit à l'incinération de 436,51 tonnes d'emballages-papiers ramenant le tonnage réellement trié à 5066.21 tonnes.

Les performances du Syndicat Tri Action sont constantes et ont tendance à se stabiliser durant ces 10 dernières années à l'exception de 2020 impacté par la pandémie de la COVID 19 et une relocalisation des déchets liés au télétravail . Ces observations faites sur le plan national montrent qu'après 25 ans de déploiement et de progression constante du taux de recyclage des emballages ménagers, les performances de tri en France plafonnent à 67 % de recyclage. On observe que les performances de tri du Syndicat 47 kg/hab/an sont très en dessus de la moyenne du Val d'Oise, et en cohérence au référentiel national (48 kg/hab/an).

36

Toutefois le taux de refus de tri, correspondant aux déchets non conformes réorientés après tri en centre d'incinération, constitue environ 21,44% des tonnages entrants contre 18 % en 2018 et 23 % en 2019. Compte tenu du contexte sanitaire, les organisations professionnelles et de la CRAMIF, obligent afin de protéger les salariés à collecter couvercle fermé, ce qui interdit tout contrôle de la qualité du tri avant ramassage.

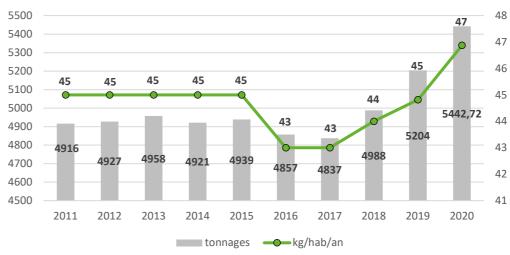
CITEO a lancé une première phase d'extension des consignes en 2011 sous forme d'expérimentation en soutenant 51 collectivités françaises qui couvraient 3,7 millions d'habitants. En 2016, 11,6 millions d'habitants supplémentaires devaient être couverts. L'article L. 541-1-I-5° du Code de l'environnement prévoit d'«étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022,en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011»

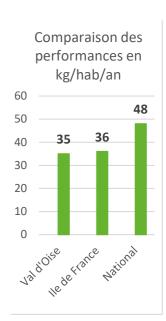
L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques facilite le message adressé aux usagers en leur permettant de trier l'ensemble des emballages plastiques dans la poubelle réservée à la collecte sélective. Il s'agira d'un nouvel axe de progression pour le syndicat.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	1 133 549 €	208 €	10 €
Part variable - à la tonne	133 447 €	24 €	1 €
Total	1 315 025 €	252,5€	11 €









Emballages et papiers : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes (zones d'activités incluses)

	:	2019		2020		
Communes	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	des tonnages 2019-2020	
Auvers-sur-Oise	316	46	331	48	4,86%	
Beauchamp	457	53	490	56	7,27%	
Bessancourt	373	51	406	55	8,89%	
Frépillon	185	56	194	58	4,65%	
Herblay-sur-Seine	1174	40	1270	43	8,18%	
Méry-sur-Oise	421	43	444	45	5,59%	
Pierrelaye	356	42	375	45	5,41%	
Saint-Leu-la-Forêt	782	50	782	50	0,00%	
Taverny	1141	43	1141	43	0,00%	
Total	5204	45	5433	47	4,40%	

Résultats de la collecte sélective par matériau en tonnes et en %, année 2020

Matériau	En tonnes	en %
Acier	162,3	3,47%
Aluminium	3,665	0,08%
Carton	1375,45	29,39%
Tétra	53,76	1,15%
PET clair	351,43	7,51%
PET Foncé	60,79	1,30%
PHED	84,05	1,80%
Journaux/magazines	742,55	15,87%
Gros de magasin	573,24	12,25%
refus	1273	27,20%
Total	4680,36	100,00%

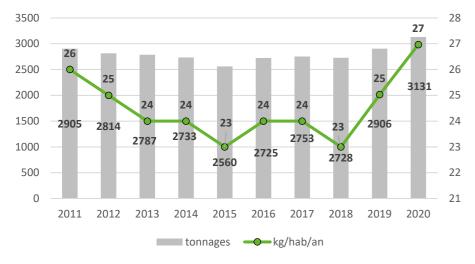
COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

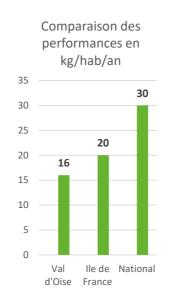
La collecte du verre est organisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

En 2020, la collecte du verre a généré 3 141 tonnes soit 235 tonnes de plus qu'en 2019, une progression d'environ 8,1 %. On observe pour le Syndicat tri action, un niveau de performance élevé par rapport au département et la région. Le gisement de verre est moindre en habitat collectif marquant une différence de production entre les communes adhérentes.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	277 856 €	88 €	2,4 €
Part variable - à la tonne	46 912 €	15 €	0,4 €
Total	336 929 €	103 €	2,8 €

Variation du verre sur 10 ans





Verre : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

38

Communes	2019		2	2020	% d'évolution des
Communes	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	tonnages 2019-2020
Auvers-sur-Oise	245	36	245	36	8,60%
Beauchamp	238	27	238	27	9,37%
Bessancourt	209	28	209	28	8,94%
Frépillon	111	33	111	33	1,73%
Herblay-sur-Seine	632	22	632	22	7,67%
Méry-sur-Oise	242	24	242	24	6,27%
Pierrelaye	197	23	197	23	8,39%
Saint-Leu-la-Forêt	444	28	444	28	10,30%
Taverny	589	22	589	22	7,73%
Total	2906	25	2906	25	8,10%

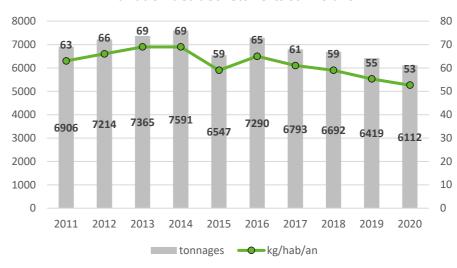
COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE A PORTE

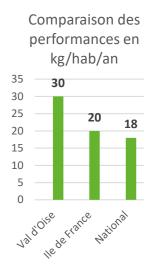
6112 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2020 en porte-à-porte, soit 307 tonnes de moins qu'en 2019 (- 5,%).

Les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre, sont étroitement liées aux conditions climatiques.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	634 137 €	96 €	5,5 €
Part variable - à la tonne	61 497 €	9 €	0,5 €
Total	695 635 €	105 €	6 €

Variation des déchets verts sur 10 ans





Déchets végétaux : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

	2	019	2020		% d'évolution	
Communes	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	des tonnages 2019-2020	
Auvers-sur-Oise	827	120	869	126	6,31 %	
Beauchamp	598	69	533	61	-4,38 %	
Bessancourt	488	67	481	66	-0,93 %	
Frépillon	324	97	207	62	-11,86 %	
Herblay-sur-Seine	1 387	47	1 228	42	-13,51 %	
Méry-sur-Oise	441	45	426	43	-7,15 %	
Pierrelaye	389	46	458	55	-0,56 %	
Saint-Leu-la-Forêt	925	59	917	58	-5,5 %	
Taverny	1040	39	992	38	1,44 %	
Total	6419	55	6112	53	- 4,27 %	

Les déchets sont collectés en sacs papiers fournis par le syndicat. 975 000 sacs ont été fournis en 2020 aux usagers représentant 282 444 € TTC de dépenses de fonctionnement.

Focus consommation annuel en sacs papiers	Nombre de sacs	Nombre de jardins	Nombre de sacs utilisé/ jardin	Coût € TTC
Auvers-sur-Oise	100 000	2 358	42	32 023,2 €
Beauchamp	72 000	2 393	30	21 775,78 €
Bessancourt	96 000	1 890	51	28 180,42 €
Frépillon	12 000	826	15	5 123,71 €
Herblay-sur-Seine	224 000	6 320	35	64 046,4 €
Méry-sur-Oise	128 000	2225	58	21 775,78 €
Pierrelaye	52 000	1 601	32	15 371,14 €
Saint-Leu-la-Forêt	159 000	3 711	43	48 034,8 €
Taverny	132 000	4 860	27	46 113,41 €
Total	975 000	26 184	37	282 444,64 €

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par le Syndicat par la mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs à coût aidé.

Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 8 070 foyers soit 29 % des maisons individuelles du territoire sont aujourd'hui équipés de ce système. Plusieurs modèles de composteurs sont disponibles à des volumes différents (de 345 litres à 620 litres) et un modèle de lombricomposteur est proposé aux habitants d'appartements.

Tri-Action accompagne également des résidences qui souhaitent se lancer dans le compostage collectif et met à disposition des composteurs.









Prix d'achat des composteurs et participation financière

Composteurs et accessoires	Prix d'achat € TTC	Participation financière
Plastique 345 litres	39,48 €	16 €
Plastique 445 litres	65,38 €	20 €
Plastique 620 litres	46,55 €	25 €
Bois 300 litres	60,32 €	19 €
Bois 600 litres	77,95 €	25 €
Bois 800 litres	18,01 €	
Brass compost	15,01€	10 €
Lombricomposteur	100,63 €	60 €
Bioseau	1,84 €	



Lors de l'achat d'un composteur, un bioseau est donné facilitant ainsi le tri des biodéchets dans la cuisine.

Dotation en composteurs /lombricomposteurs en 2020

	Plast	ique	Вс	ois	la mala mis a mana a sta coma	Bioseaux	Brass
	345 L	620 L	300 L	600 L	lombricomposteurs	7 L	compost
Auvers-sur-Oise	2	2	21	26	0	42	10
Beauchamp	3	0	10	13	1	21	12
Bessancourt	6	2	11	5	0	22	8
Frépillon	1	1	3	6	0	10	3
Herblay-sur-Seine	5	6	44	37	0	85	34
Méry-sur-Oise	6	2	18	12	0	36	16
Pierrelaye	5	0	6	3	0	13	8
Saint Leu-la-forêt	13	1	29	24	1	76	30
Taverny	8	5	40	36	0	79	39
Total	49	19	182	162	2	384	160

Taux d'équipement en composteurs / lombricomposteurs sur le territoire

Commune	Nombre composteurs	% maisons individuelles équipées	Nombre de Iombricomposteurs
Auvers-sur-Oise	646	25%	0
Beauchamp	926	36%	1
Bessancourt	676	34%	0
Frépillon	412	38%	1
Herblay-sur-Seine	1 520	23%	5
Méry-sur-Oise	686	29%	2
Pierrelaye	404	23%	0
Saint-Leu-la-Forêt	1 370	33%	4
Taverny	1 430	29%	8
Total 2020	8 070	29%	21
Rappel 2019	7 659	27%	20
Rappel 2018	7 244	26%	9
Rappel 2017	6 940	25%	5
Rappel 2016	6 592	25%	
Rappel 2015	6 261	23%	



41

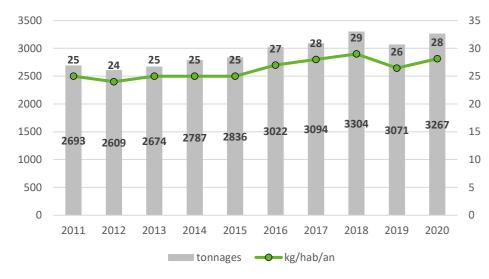


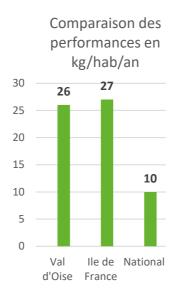
COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Au cours de l'année 2020, 3267 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte sur l'ensemble du Syndicat soit 28 kg/hab/an ce qui conforme aux performances moyennes du département.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	218 696 €	67 €	1,9 €
Part variable - à la tonne	28 442 €	9 €	0,2 €
Total	247 138 €	80 €	2,1 €

Variation des encombrants sur 10 ans





Encombrants : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

Communes	2	019	:	% d'évolution des tonnages	
Communes	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	2019-2020
Auvers-sur-Oise	239	35	291	42	21,63%
Beauchamp	206	24	241	28	17,08%
Bessancourt	146	20	192	26	31,40%
Frépillon	74	22	87	26	17,29%
Herblay-sur-Seine	778	27	734	25	-5,63%
Méry-sur-Oise	193	19	214	22	11,24%
Pierrelaye	280	33	352	42	25,51%
Saint-Leu-la-Forêt	408	26	348	22	-14,67%
Taverny	745	28	808	31	8,35%
Total	3070	26	3267	28	6,43%



COLLECTE DES TEXTILES

Deux opérateurs de collecte, Le relais et Tisseco sont présents sur 37 points d'apports volontaires soit 1 point pour 3 140 habitant.

L'éco-organisme Refashion (anciennement Eco-TLC) préconise un point d'apport volontaires pour 2000 habitants.

Le tonnage collecté pour 2020 s'élève à 258 tonnes sur l'ensemble du territoire, soit 2,23 kg/hab.

Le tonnage a diminué de 60 tonnes de moins qu'en 2019. Cette diminution s'explique par les 4 mois d'arrêt de collecte des bornes textiles:

- de mi-mars à mi-mai pendant le premier confinement.
- de mi-mai à fin juin : l'arrêt de l'ensemble de la filière de collecte et de revalorisation a provoqué un manque de débouchés provoquant une saturation des centres de tri.

Communes	Nombre de points d'apports volontaires	Tonnages
Auvers-sur-Oise	1	9,34
Beauchamp	5	22,19
Bessancourt	4	70,78
Frépillon	0	0
Herblay-sur-Seine	6	22
Méry-sur-Oise	5	18,78
Pierrelaye	5	9,36
Saint-Leu-la-Forêt	7	47,29
Taverny	4	58,78
Total	37	258,542

600 000 Tonnes de TLC sont mis sur le marché en France à destination des ménages, soit près de 10 kilos par an et par habitant. L'éco-organisme Eco-TLC, seul éco-organisme agréé, a reçu comme objectif national d'atteindre un taux de collecte correspondant à 50% du gisement mis sur le marché (ce qui équivaut à 4,6 kg/hab/an) et d'assurer un maillage du territoire de 1 PAV pour 1500 habitants.

APPORTS DES SERVICES TECHNIQUES

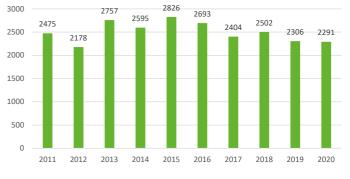
Divers non incinéral ST apport direct		ı incinérable	Divers incinérable		Gravat		Vég	Végétaux		Total par commune	
CGE-CP	Tonnages	Coût € TTC	Tonnages	Coût € TTC	Tonnages	Coût € TTC	Tonnages	Coût € TTC	Tonnages	Coût € TTC	
Auvers-sur-Oise	39,98	4 777			67,58	1 888			65,96	6136	
Beauchamp	32,96	3 958			10,96	306	65,56	2 514	120,94	10 719	
Bessancourt	14,34	1 723			1,5	41	59,5	2 282	116,26	10666	
Frépillon						/			6	878	
Herblay-sur-Seine	269,14	32 261	256	28 630	95,22	2 661	210,8	8 085	795,9	66927	
Méry-sur-Oise	206,68	24 764	3,32	371	4,92	137	73,58	2 822	374,1	39175	
Pierrelaye	81,92	9 790	//.	//	9,04	252	76,81	2 946	170,74	13030	
Saint-Leu-la-Forêt	107,66	12 893	0,36	40,26	5,22	145	140,86	5 402	250,82	20195	
Taverny	120,74	14 463	50,82	5 683	18,9	528	200,08	7 675	393,62	30026	
Total	873,42	104 633	310,5	34 725,36	827	5963	827,19	31 729	2290,58	197 756	

Le traitement des déchets des services techniques est assuré par le Syndicat Tri-action.

La mise en place en 2015 de garde-corps au niveau des bennes ne permettant plus le vidage des camions plateau, les services techniques utilisent majoritairement le site de traitement CGE-CP à Saint Ouen l'Aumône.

Une modification des quais correspondant aux déchets tout venant de la déchèterie devrait être apportée dans le courant de l'année 2021 afin de permettre aux camions bennes (PTAC < 3,5 Tonnes) de vider directement leur chargement. L'accès à la déchetterie des services permettra d'améliorer la valorisation de ces déchets. Les tonnages sont stables par rapport à 2019, - 0,65 %.

Apport direct des services techniques (tonnes)



42

DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT



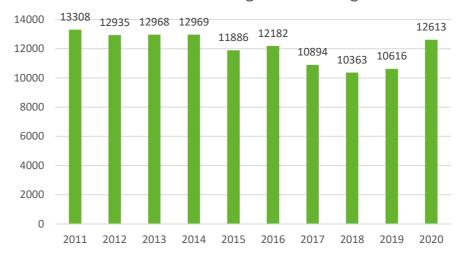
10 739 tonnes ont été déposées en 2020 sur la déchetterie de Bessancourt représentant 73 355 entrées de particuliers et 1461 de professionnels.

92 kg/hab/an de déchets ont été collecté en déchèterie. La moyenne sur le département du Val d'Oise est de 118 kg/hab/an.

TONNAGES

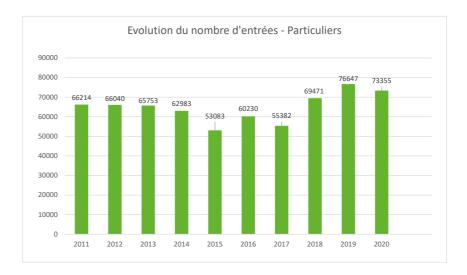
Type de déchets	Particuliers (tonnes)	Professionnels (tonnes)	Services techniques (tonnes)	Total 2020 (tonnes)	Répartition Des produits
Divers incinérable	1 010	85	32	1 126	10,48%
Divers non incinérable (valorisation matière)	579	78	27	684	6,37%
Plâtres	2 595			2 595	24,17%
Bois	854	54		908	8,46%
Gravats	2 056	95		2 151	20,03%
Végétaux	1 423	74	3	1 500	13,97%
Ferrailles	285	3		288	2,68%
Verre	11			11	0,11%
Carton	92	27		119	1,11%
Papier	35			35	0,33%
Mobilier	799		-	799	7,44%
D3E	283			283	2,64%
Huile de vidange	15		-	15	0,14%
Batteries	17		-	17	0,16%
DMS	128		-	128	1,19%
Lampes	1			1	0,01%
Pneus	14		-	14	0,13%
Piles	3		-	3	0,02%
Textiles	56,2		-	-	0,52%
Huiles alimentaires	1,92			1 932	0,02%
Vélos	2		-	2	0,02%
Total	10 260	417	62	10 739	100,00%
Répartition des usagers	95,54%	3,88%	0,58%	100%	

Evolution des tonnages des tonnages



NOMBRE D'ENTRÉES

	Particuliers	Particuliers Accès payants	Professionnels	Total	Rapport du nombre de visite par commune	Rapport de la population des communes à la population totale du syndicat
Auvers-sur-Oise	3570	73	25	3595	4,90%	5,95%
Beauchamp	7771	129	267	8038	10,96%	7,48%
Bessancourt	6958	253	199	7157	9,76%	6,30%
Frépillon	3012	48	65	3077	4,19%	2,87%
Herblay-sur-Seine	15445	289	122	15567	21,22%	25,27%
Méry-sur-Oise	5816	90	153	5969	8,14%	8,52%
Pierrelaye	5028	122	145	5173	7,05%	7,23%
Saint-Leu-la-Forêt	9450	158	217	9667	13,18%	13,61%
Taverny	14844	251	240	15084	20,56%	22,77%



Le nombre d'entrée de particuliers, 73355, en baisse de 4,3% par rapport à 2019 lié à l'effet du confinement.

COÛTS DE LA DÉCHÈTERIE

Le coût d'exploitation de la déchèterie de Bessancourt est pour l'année 2020 de 1 110 051 € TTC soit 9,6€/hab, et 17 € par visite (en intégrant les frais de gestion, d'encadrement et d'amortissement du site).

	Coût en € TTC
Transport	254 929 €
Traitement	560 615 €
Forfait location bennes	31 456 €
Recette	263 387 €
Exploitation	405 324 €
Maitre chien	121 117 €
Total	1 110 054 €









DÉCHÈTERIES MOBILES

Ce service de proximité permet aux particuliers d'évacuer les déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture. Le principe est d'amener la déchèterie au cœur de la ville.

En 2020 Elles furent organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise (10 octobre), de Bessancourt (30 mai) d'Herblay-sur-Seine (2 mai et 17 octobre), de Méry-sur-Oise (9 mai et 6 juin), de Saint-Leu-la-Forêt (16 mai et 21 novembre), Pierrelaye (2 mai) et Taverny (07 mars).

Un emplacement est réservé pour la journée.



TONNAGES

Type de déchets	Auvers sur-Oise	Bessancourt	Herblay- sur-Seine	Méry- sur-Oise	Saint-Leu- la-Forêt	Pierrelaye	Taverny
Divers non incinérable (valorisation matière) (Tonnes)	3,82	2,96	18,18	16,6	19,72	5,46	1,74
Plâtres (Tonnes)	3,64	2,22	13,58	15,46	9,54	3,48	4,82
Bois (Tonnes)	2,24	1,66	9,28	7,96	5,36	0	3,34
Gravats (Tonnes)	6,44	9,44	13,28	16,6	18,14	2,54	0
Végétaux (Tonnes)	1,24	1,3	4,84	4,22	1,18	0,78	0
Total	17,38	17,58	59,16	60,84	53,94	12,26	9,9

COÛTS (€ TTC)

	Auvers-sur- Oise	Bessancourt	Herblay- sur-Seine	Méry-sur- Oise	Saint-Leu- la-Forêt	Pierrelaye	Taverny
Transport	1 124,02 €	823,05 €	2 952,43 €	3 334,79 €	2 732,59 €	712,59 €	390,63 €
Traitement	3 862,72 €	3 058,43 €	8 645,06 €	877,28 €	8 209,01 €	3 226,10 €	3 032,66 €
Total	4 986,74 €	3 881,48 €	11 597,50 €	12 106,07 €	10 941,60 €	3 938,69 €	3 423,29 €

TRAITEMENT DES DÉCHETS

DÉCHETS COLLECTÉS

Entreprise chargée du traitement des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire : Entreprise CGE-CP (Auror'Environnement), Avenue du Fief - Parc Activités les Béthunes , 95075 SAINT-OUEN-L'AUMONE

Marché de prestations de service public de 3 ans renouvelable deux fois un an et ayant démarré le 1er janvier 2017. La prestation comprend :

- Le traitement des déchets résiduels par incinération,
- Le tri et traitement des encombrants,
- Le tri des emballages et papiers,
- · Le compostage des déchets végétaux,

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets résiduels	Usine d'incinération Auror'Environnement à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Incinération avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)
Emballages / papiers	Centres de tri – Véolia de Saint-Ouen- l'Aumône (95)	Tri et envoi vers les filières de recyclage : - Carton : à Rouen (76) et Saica à Venizel (02) - Briques alimentaires : Niederauer Mühle à Kreuzau (Allemagne) - Papiers : UPM à Chapelle Darblay (76) - Acier : Arcelor à Dunkerque (59) - Aluminium : Werrens (Belgique) - Plastique opaque : Ecoplastics à Brenouille (60) - Plastique transparent : France Plastique Recyclage à Limay (78)
Papiers des administrations et écoles	Centre de tri Suez Environnement Gennevilliers (92)	Recyclage papiers (France / Allemagne)
Verre	VERALIA Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Déchets verts	Unité de compostage Auror'Environnement à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage et commercialisation du compost
Encombrants	Centre de tri des encombrants Auror'Environnement à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	19 % en valorisation matière 29 % en valorisation énergétique 53 % en enfouissement classe 2 (REP à Bouqueval)

Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets

Installations	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisations réalisées
Unité d'incinération des déchets non dangereux	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Entreprise CGE-CP	Cogénération
Plateforme de compostage de déchets verts	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Entreprise CGE-CP	Compost
Centre de tri collecte sélective	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Entreprise CGE-CP	Recyclage matière
Centre de tri des encombrants	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Entreprise CGE-CP	Recyclage matière Incinération Centre enfouissement de classe 2

Localisation et capacité des installations de traitement



Centre de tri encombrants

Les tonnages traités dans l'année 2018 par le centre de traitement sont les suivants :

- Incinération : 145 880 tonnes. Performance énergétique supérieur ou égal à

- Plateforme de compostage : 21 630 tonnes

- Centre de tri collecte sélective : 20 380 tonnes (emballages-papiers et verre)

- Centre de tri encombrants : 52 165 tonnes

DÉCHETS APPORTÉS A LA DÉCHÈTERIE



Entreprise chargée de l'exploitation de la déchèterie:

Entreprise VAL'HORIZON 25 route Départementale 909 95335 DOMONT

50

Marché de prestations de service public de 3 ans renouvelable deux fois un an ayant démarré le 1er janvier 2017.

La prestation comprend l'exploitation de la déchèterie fixe de Bessancourt et des déchèteries mobiles.

Type de déchet s		Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets verts		Plate-forme de compostage Montlignon (95)	Compostage
Tout venant non incinérable		SUEZ à Gennevilliers (92)	Valorisation matière
Plâtre		SUEZ à Gennevilliers (92)	Valorisation matière
Tout venant incinérable	<u>~</u>	Usine d'incinération d'Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie
Bois		SUEZ à Gennevilliers (92)	Valorisation matière
Gravats		SUEZ Marcoussis (91)	Enfouissement
Ferraille	F	SUEZ à Gennevilliers (92)	Recyclage
Mobilier		PAPREC à Belloy-en-France (95)	Recyclage, valorisation énergétique et élimination
Déchets équipement électriques et électroniques (D3E)		GEM hors froid: Revival - Envie 2E à Gennevilliers (92) GEM froid: Envie 2 E Nord – Coolrec à Lesquin (59) Ecrans: E3D Environnement à Soignolles en Brie (77) Ecrans plats: GALLOO à Vernouillet (28) PAM: REMONDIS à Saint Thibault (10)	Recyclage
Cartons d'emballage		SUEZ à Gennevilliers (92)	Recyclage
Papiers		SUEZ à Gennevilliers (92)	Recyclage
Verre		Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Textiles	T	Le Relais Chanteloup les Vignes (78)	Recyclage ou incinération

Type de déchets		Lieu de traitement	Mode de traitement
		Acides + Bases : TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - SARP à Limay (78)	
		Aérosols : DEM à Chauny (02)	
Déchets Diffus		Solides, Pâteux et DDS vides : CHIMIREC à Javène (35) – RECYFUEL à Engis (Belgique) – SCORI HERSIN à Hersin (62) – TRIADIS Services à Rouen (76)	Incinération
spécifiques		Comburants + Phytosanitaires : SARP à Limay (78) - TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - TRIADIS Services à Rouen (76)	Traitements spécifiques
		DDS Liquides : SARP à Limay (78) – DEM à Chauny (02) – EQUIOM à Lumbres (50) – Athalys Sotteville à Rouen (76) – Eco logistique Réemploi à Courtenay (45)	
Huiles de vidange		CHIMIREC Dugny (93)	Recyclage
Lampes	-	LUMIVER Seclin (59)	Recyclage
Piles		Corepile (Ste EPUR)	Traitement pour dépollution
riies		Stains (93)	Traitement pour deponduon
Batteries	+-	SUEZ à Gennevilliers (92)	Récupération des métaux et élimination
Huiles alimentaires		CHIMIREC Dugny (93)	Valorisation matière
Pneus		OURRY Champdeuil (77)	Valorisation matière
Vélos		Association Vélo Services CERGY (95)	Réemploi, réparation, réutilisation



BILAN MATIÈRES

Collecte en porte à porte et en apport volontaire

> TOTAL 47 920 T 413 kg/hab

58 659 T de déchets ménagers

505 kg/habitant

Collecte en déchèterie TOTAL

10 739 T

92 kg/hab

Autres services TOTAL: 4 420 T 38 kg/hab

Verre 2 906 T 25 kg/hab

Emballages et papiers 5 340 T

46 kg/hab



Papiers des administrations et écoles 13,92 T



Déchets résiduels

30 281 T 261 kg/hab



Encombrants 3 267 T

28 kg/hab



Déchets végétaux en porte à porte 6 112 T 53 kg/hab



Déchets végétaux en déchèterie 1 500 T





















Bornes Textiles

202 T 1,74 kg/hab





Emballages et papiers 93 T





Quai de transfert CGECP Saint-Ouen-l'Aumône

Centre de tri

Centre de valorisation

énergétique

Centre de tri des encombrants Centre d'enfouissement technique Centre de valorisation énergétique

Plateforme de compostage des déchets verts

Usine de recyclage / valorisation matière

Centre de tri

Filière réemploi (vélo et textile)

Centre de valorisation

énergétique

Centre d'enfouissement technique

Enfouissement 1 085 T

Recyclage

6 865 T

Valorisation énergétique

31 769 T

Recyclage

621 T

Enfouissement

Valorisation énergétique

Valorisation organique

8 345 T

Recyclage / Rémploi

8 671 T

Valorisation énergétique

3 227 T

1 731 T

Recyclage 16 157 T 25,6 %

Valorisation énergétique 35 911 T 56,8 %

Valorisation organique

8 345 Tonnes, 13,2 %

Enfouissement 2 816 Tonnes, 4,4 %

4 COMMUNICATION SENSIBILISATION

ANIMATIONS SCOLAIRES

Depuis plus de 10 ans, les conseillers du tri interviennent auprès des élèves des écoles primaires, en particulier auprès des CE2.

Toutes les animations prévues en 2020 n'ont pas pu être effectuées à cause de la crise sanitaire. Avant le 1^{er} confinement de mars 2020, **29 animations** ont pu être effectuées, et ont permis de sensibiliser **745 enfants** de CE2 au tri et à la prévention des déchets.

Commune	Ecole	Nombres d'animations	Nombres d'élèves
Herblay-sur- Seine	Marie Curie Les Chênes J. Louis Etienne Total	3 5 4 12	78 133 104 315
Méry-sur-Oise	Jean Jaurès	4	90
	Monmousseau	4	94
	Total	8	184
Pierrelaye	Marie Curie	4	114
	Total	4	114
Taverny	La Plaine	1	24
	Mermoz	4	108
	Total	5	132
Total Syndicat Tri-Action		29	745

Il est proposé deux animations par classe de CE2.

La première animation «Réduisons vite nos déchets, ça déborde!» sensibilise les élèves à la thématique de la réduction des déchets. Trier c'est bien, mais avant tout, il faut apprendre à réduire. Les thèmes abordés sont :

- l'augmentation de la production de déchets.
- pourquoi réduire ?
- comment réduire ?

La deuxième animation « Deviens un pro du tri » initie les élèves au geste de tri et au recyclage des déchets. Les thèmes abordés sont les suivants :

- les consignes de tri.
- l'usage de la déchèterie.
- le recyclage des matières.
- l'économie des ressources naturelles.

A la fin de chaque cycle d'animation, les enfants reçoivent un livret « mon cahier d'énigmes » dans lequel ils peuvent tester leurs connaissances sur la réduction des déchets et sur le tri.



ACTIONS DE SENSIBILISATION

PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS

Beaucoup d'animations et d'évènements ont été annulés à cause de la crise sanitaire. Nous avons pu participer à la semaine bleue à Méry-sur-Oise et à 2 ateliers à la ressourcerie éphémère de Taverny et organisé deux ateliers compost.



Ateliers compost -Syndicat Tri-Action

- samedi 10 septembre
- samedi 12 octobre

CEs ateliers ont permis de former une vingtaine de personnes sur la pratique du compostage (durée : 1h30)

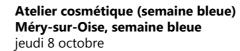




Ateliers upcycling - ressourcerie éphémère

Quartier Ste Honorine - Taverny

- mercredi 16 septembre : transformer un vieux t-shirt en sac
- samedi 19 septembre : fabriquer une porte monnaie à partir de briques alimentaires



Pendant 2h, les séniors ont pu être sensibilisées l'utilisation de produits de beauté zéro déchets et naturels.

Ils ont pu créer une crème corps et mains ainsi qu'un baume à lèvres.





ATELIERS ET FORMATIONS TRI/PRÉVENTION



En 2020, les conseillers du tri sont intervenus pour :

- mettre en place le tri des papiers dans **9 établissements** scolaires supplémenataires.
- Ces mises en places sont l'occasion de sensibiliser l'équipe pédagogique, les élèves et/ou écodélégués sur les consignes de tri.
- créer les badges de déchèterie et sensibiliser les habitants, lors de **5 déchèteries mobiles.** Les habitants peuvent ainsi poser toutes leurs questions sur le tri et réduction des déchets!

PORTE À PORTE DANS L'HABITAT COLLECTIF

Les conseillers interviennent au niveau de l'habitat collectif lors de la mise en place de tri dans de nouvelles constructions ou pour le rappel des consignes de tri (suite à la demande du gardien de la résidence, du bailleur ou à la suite des suivis de collecte).

Résidence	Commune	Date
Quartier Basse patelle	Pierrelaye	janvier
Le Victoria	Beauchamp	février
135 rue de Conflans	Herblay-sur-Seine	mars
Clos des Poètes	Pierrelaye	juin
Les Tartres 3	Herblay-sur-Seine	juillet
Résidence Harmonia	Beauchamp	octobre
Les Terrasses	Taverny	décembre
rue Alexandre Dumas	Herblay-sur-Seine	décembre
Jean Bouin	Taverny	Aout/septembre

SUIVIS DE COLLECTE

Les conseillers du Syndicat ont effectué des suivis de collecte du bac à couvercle jaune (6 sur les 36 prévus) pour évaluer la qualité du tri. Lors du suivi, le bac est scotché en cas d'erreur et un flyer d'informations est laissé sur le bac ou dans la boîte aux lettres.

DATE	COMMUNE	SECTEUR	OBSERVATIONS
08-01-2021	AUVERS-SUR-OISE	HAUT	Suivi qualité bac jaune
13-01-2020	FREPILLON	-	Suivi qualité bac jaune
22-01-2020	AUVERS-SUR-OISE	BAS	Suivi qualité bac jaune
05-02-2020	BESSANCOURT	BAS	Suivi qualité bac jaune
04-03-2020	HERBLAY-SUR-SEINE	С	Suivi qualité bac jaune
10-03-2020	TOUT LE TERRITOIRE		Suivi tri des papiers

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

Tri-Action est engagé depuis vingt ans dans la promotion du compostage en proposant des composteurs et lombricomposteurs à prix réduits.

2 maîtres composteurs du Syndicat organisent des ateliers compost, paillage, création de potager en lasagne afin de sensibiliser sur les techniques et conseils pour valoriser au mieux ses déchets de cuisine et de jardin. Ils accompagnent également la mise en place de compostage collectif en résidence et dans les écoles.

Actions	Public	Lieux et dates
2 ateliers compost	Grand Public	Syndicat Tri-Action : 12-09-20 10-10-20
1 formation lombricompostage	Acquéreurs d'un lombricomposteur	Syndicat-Tri-Action le 09-09-20
1 mise en place du compostage pédagogique en milieu scolaire (formation des professeurs référents, sensibilisation des enfants, installation du composteur)	Elèves et professeurs	Ecole Marie Curie à Saint-Leu-la-Forêt
Suivi des composteurs collectifs	Habitants	Récolte du compost Résidence du 19, route de Béthemont à Taverny



PUBLICATIONS ET OUTILS DE COMMUNICATION

La communication du Syndicat s'appuie sur des outils print tels que le calendrier de collecte et flyers d'informations ainsi que sur les médias numériques tels que le site internet, les réseaux sociaux et la newsletter.

CALENDRIER 2020



Le calendrier de collecte est personnalisé pour chaque commune (dates et plan des

Il permet également de rappeler des infos pratiques comme l'obtention du badge de déchèterie, et les consignes de tri. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres et sous format numérique.

NOMBRE D'ABONNÉS **RÉSEAUX SOCIAUX**

abonnés

au 1er juin 2021



abonnés





abonnés

COMMUNICATION PENDANT LA PÉRIODE DU COVID

Flash Info Déchets - 15 avril 2020

Les agents de Tri-Action et de Segur restent mobilisés pour apporter le meilleur service



Poursuite de la collecte des

iours et horaires des collectes

ce soir à Taverny

La cellecte déchets verts se poursuit aux nballages. La collecte a eu lieu ce matin à Auvers-sur-Oise, Bessancourt, Herblay-- Les collectes du verre sont maintenues ur-Seine (secteurs A et C), Pierrelaye et



Les pros à la déchèterie Troisième mercredi d'occurture de la professionnels du territoire (de 8h à 20h).



Les autres collectes Pas de collectes des emballages cette

aujourd'hui à Beauchamp Les collectes des ordures ménagères



fabrique-t-on les emballages ?

Suite des vidéos CITEO : petits et grands emballages et les papiers, d'où viennent

Lors des différents confinements, Tri-Action s'est mobilisée pour tenir informé les communes et les habitants des évolutions du service, principalement à travers ses outils numériques : nexsletter, site internet et réseaux sociaux.

Flash info

Lors du 1er confinement, un flash info quotidien a été envoyé aux élus et aux services des communes (250 contacts) pour les tenir au courant des évolutions des collectes, de la fermeture puis réouverture de la déchèterie... ainsi que donner des conseils et infos pratiques sur le tri et la réduction des déchets.

Ce flash info est devenu hebdomadaire hors période de confinement.

Un flash info a été également envoyé aux habitants de Tri-Action (8000 mails) de facon ponctuelle pour informer sur les évolutions du service : modifications des calendriers de collecte, réouverture de la déchèterie, conditions d'accès.

Création d'un calendrier provisoire

Un calendrier de collecte a été fait pour chaque commune afin de préciser les modifications de collecte qui concernaient principalement l'alternance entre la collectes des emballages et des déchets verts.

Ils se sont substitués aux calendriers 2020 entre début avril et le 11 mai 2020 et ont été diffusés par le flas info, sur le site internet et sur les réseaux sociaux.



Site internet



Afin de faciliter le travail des agents de collecte, les volumes de déchets verts seront limités à :

- 8 sacs (ou 8 poubelles rondes sans roue) et 3 fagots

Ces consignes seront appliquées tout au long de la crise sanitaire COVID-19. Si vos apports dépassent le autorise, le surplus ne sera pas collecté. Merci pour votre compréhension.

Nous vous rappelons que la collecte des déchets verts a lieu tous les 15 jours, les SEMAINES PAIRES au jour

Réseaux sociaux

Vous pouvez nous suivre et partager cette info:



Le site internet a permis de diffuser largement l'information auprès des habitants du territoire. Le nombre de pages vues a été multiplié par 3 pendant le 1^{er} confinement. Voici une comparaison :

avril 2020 :

- 49 178 pages vues
- 20 930 sessions

avril 2021

- 15 506 pages vues
- 7 984 sessions

Les vues correspondent nombre de pages totales visitées. Les visites répetées d'un même utilisateur sont prises en compte.

Les sessions sont les périodes pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site Web. Toutes les données d'utilisation (visionnage de l'écran, événements, etc.) sont associées à une session.

Toutes les informations liées à l'évolution du service ont été publiées sur les comptes facebook et Twitter de Tri-Action. Elles ont été largement partagées par les communes et par les habitants.

Cette période a aussi été l'occasion de partager des informations pratiques, ludiques et de soutien envers les équipes de collecte.

Annonce de la reprise ntégrale du service

360 vues et 70 partages

5 INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

Collecte des déchets ménagers: - Collecte des déchets résiduels - Collecte des emballages et papiers - Collecte du verre - Collecte des encombrants - Collecte des déchets verts - Collecte des déchets des marchés et manifestations exceptionnelles - Collecte des zones d'activités - Collectes exceptionnelles - Stockage du verre collecté en porte-à-porte et en apport volontaire dans l'attente de la reprise par le repreneur	Marché public de prestations de services avec : SEPUR Marché de 66 mois reconductible deux fois une année ayant démarré le 1 ^{er} juillet 2015
Traitement des déchets ménagers - Incinération des déchets résiduels - Tri des emballages et papiers - Traitement des encombrants - Compostage des déchets verts	Marché public de prestations de services avec : CGE-CP Marché de 3 ans ferme reconductible deux fois une année et ayant démarré le 1 ^{er} janvier 2017.
Exploitation de la déchèterie fixe et des déchèteries mobiles	Marché public de prestations de services avec VAL'HORIZON Marché de 3 ans ferme reconductible deux fois une année et ayant démarré le 1 ^{er} janvier 2017
Entretien maintenance du parc de conteneurs	Marché public de fournitures et prestations de service avec SULO en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE Marché d'1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en janvier 2018
Fourniture et maintenance des bornes enterrées	Marché public à bon de commande ASTECH Marché de 2 ans renouvelable 2 fois 1an, ayant démarré en décembre 2016.
Fourniture de sacs papier pour déchets verts	Marché public de fournitures en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE avec TAPIERO Marché de 1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en février 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à **14 030 687 €** en 2020, soit 120,8 € par habitant.

		Coût de collecte et transport	Coût de traitement	Entretien & maintenance des sites, gardiennage	maintenance Conteneurs et bornes, sacs déchets verts	Autres charges	Coût total
	Ordures ménagères	2 941 076 €	3 665 783 €		35 762 €		6 642 622 €
Déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte et	Emballages- journaux magazines	1 286 685 €	1 201 632 €		13 475 €		2 501 791 €
apport volontaire	Verre	338 160 €			2 592 €		340 752 €
	Déchets verts	690 692 €	236 109 €		282 445 €		1 209 246 €
	encombrants	247 138 €	392 792 €				639 930 €
Déchèteries fixes et mo	Déchèteries fixes et mobiles		596 362 €	526 441 €			1 420 435 €
Dépôts services technic traitement	ques en centre de		197 456 €				197 456 €
Charges de personnel	et indemnités					392 348 €	392 348 €
Autres charges d'opérations courantes, charges financières, charges exceptionnelles						18 252 €	18 252 €
Dotation aux amortissements						525 229 €	525 229 €
Autres postes de dépenses : maintenance, fluide, communication, télécommunication						140 409 €	140 409 €
то	TAL	5 801 383 €	6 290 133 €	526 441 €	334 274 €	1 076 238 €	14 030 687 €

Evolution des principaux postes de dépenses

	2019	2020	% d'évolution
collecte PAP	5 536 397 €	5 503 752 €	-0,6%
Traitement OM + Encombrants - CGE-CP	3 894 817 €	4 058 575 €	4,0%
Tri des collectes sélectives	1 179 015 €	1 201 632 €	1,9%
Compostage des végétaux	246 218 €	236 109 €	-4,3%
Déchèteries	1 314 598 €	1 415 675 €	7,1%
Traitement déchets des ST	177 051 €	197 456 €	10,3%
Entretien-maintenance-dotation de bacs	276 170 €	295 258 €	6,5%
Installation de BE	254 505 €	323 352 €	21,3%
Gardiennage déchèterie	120 875 €	121 116 €	0,2%
TOTAL	12 822 597 €	13 352 926 €	4,0%

◆ Le poste de dépense le plus important est constitué par les prestations de services qui regroupent la collecte et le traitement des déchets en porte à porte. Ces dépenses représentent près de 92 % des dépenses de fonctionnement.

Le marché de collecte actuel prévoit un mode de rémunération différent par rapport aux marchés précédents. Auparavant, toutes les collectes du Syndicat étaient rémunérées selon un prix en €/tonne collectées. Désormais le prestataire est rémunéré :

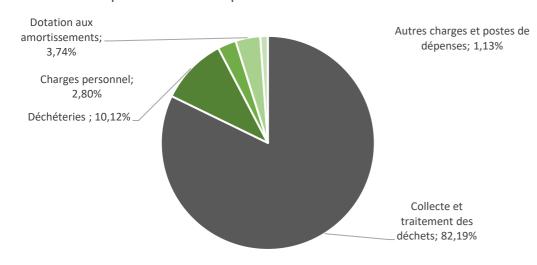
- Pour les collectes en porte à porte : une part fixe (forfait mensuel par type de déchets) et une part proportionnelle (€/tonne),
- Pour les collectes en apport volontaire : une rémunération à la tonne collectée.

A noter, la part fixe représente désormais 90 % de la rémunération du prestataire pour les collectes en porte à porte.

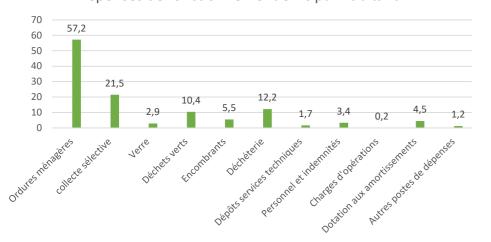
La révision des prix de collecte est effectuée au 1^{er} juillet de chaque année en cours. Sous l'effet de la crise nous observons notamment une baisse du coût des services et du gasoil, soit une diminution de -2,91% du coût du service sur la période juillet 2020 – juillet 2021. A titre de comparaison, la révision a été de +1,63% en 2019, +5,34% en 2018 et +3,61% en 2017

- Le deuxième poste est lié au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », 525 229 € correspondant aux dotations d'amortissements.
- Le troisième poste est celui des frais de personnel et d'indemnité d'élu qui correspond aux charges de salaires et cotisations salariales et patronales, soit 392 348 € représentant moins de 2,8 % des charges du Syndicat.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement en € par habitant



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **15 268 646 €** en 2020. Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	montant
vente produits recyclables	192 325 €
vente des composteurs aux particuliers	14 962 €
contributions budgétaires	11 629 028 €
redevance spéciale	262 738 €
produit déchèterie	114 411 €
soutiens éco organismes	1 442 053 €
recettes sepur (fluides + gardiennage)	16 413 €
pénalites	0 €
remboursement maladie	6 633 €
mandats annulés	0 €
location terrain	20 861 €
reversement excédent budget annexe	350 000 €
remboursement tickets restaurant	6 754 €
produit exceptionnel	127 493 €
opérations d'ordre	87 509 €
aides contrat aide et apprenti	4 191 €
excédent de fonctionnement n-1	993 274 €
Total	15 268 646 €

CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES

Le poste le plus important des recettes est constitué par les contributions budgétaires des collectivités adhérentes au Syndicat qui représentent 83 % des ressources du Syndicat soit 11 629 028 € en 2020 contre 10 448 362 € en 2019.

Répartition des contributions budgétaires de 2019 par les collectivités ci-dessous :

- Communuauté d'Agglomération Val Parisis : 10 030 553 €
- Communauté de commune Vallée de l'Oise et des trois Forêts 917 890 €
- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : 680 585 €

Ces trois collectivités financent le service via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cet impôt local, assis sur le foncier bâti, est perçu avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement (ou du local pour les professionnels).

Evolution des contributions budgétaires par commune

	2019	2020	% d'évolution
Auvers-sur-Oise	677 508 €	680 585 €	0,45%
Beauchamp	1 006 680 €	1 084 806 €	7,20%
Bessancourt	810 036 €	792 672 €	-2,19%
Frépillon	329 340 €	333 685 €	1,30%
Herblay-sur-Seine	2 677 554 €	2 836 249 €	5,60%
Méry-sur-Oise	671 920 €	917 890 €	26,80%
Pierrelaye	957 960 €	1 054 051 €	9,12%
Saint-Leu-la-Forêt	1 462 356 €	1 520 597 €	3,83%
Taverny	1 855 008 €	2 408 493 €	22,98%
Total	10 448 362 €	11 629 028 €	10,15%

Le montant des contributions global des communes est stable. Certaines communes font le choix de réinjecter en totalité ou de lisser l'excédent budgétaire accumulé sur plusieurs exercices, ce qui explique un delta parfois important.

AIDES DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES MATÉRIAUX

Le deuxième poste est celui des aides des éco-organismes des filières REP (CITEO pour les emballages et les papiers, Eco-Mobilier, Eco-DDS, Corepile et OCAD3E) qui représentent 9,5 % des recettes pour un montant de 1 442 053 €.

FOCUS SUR LES RECETTES MATERIAUX

Les recettes de revente des matériaux (emballages, papiers) sont estimées à la baisse de près de 35 % pour tenir compte de la diminution des prix de reprise des matériaux. Le coût de reprise des verres à également baissé de 45,8% au second semestre 2020.

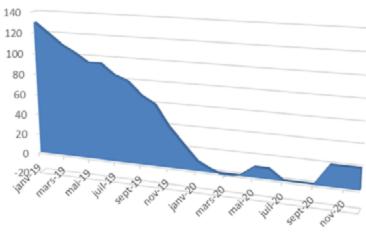
Depuis le 1^{er} janvier 2020, nos prix de reprise ont fortement diminué pour les papiers cartons et les journaux magazines. Ces deux flux représentent la plus grande part du tonnage du conteneur jaune.

Papiers et cartons non complexés (1.04)

Nous avons signé un avenant au contrat de reprise matière avec Veolia. Le prix de reprise de base à 26€ la tonne et à un prix plancher à 0€. Pour information les mercuriales de décembre 2020 indiquent une valeur positive à la tonne de + 20€.

1375 tonnes de 1.04 ont été valorisés en 2020 pour une recette de 4950,56 € soit un prix de reprise moyen de 3,61 €/T contre 72€/T en 2019 soit un manque à gagner de prêt de 120 000 € pour ce seul matériau.

Prix de revente du 5.02 en €/T





Journaux-magazines

Suite au désistement d'UPM pour la reprise de ce flux, un contrat est en cours de signature avec l'entreprise NORS-KE. Le flux est déjà récupéré depuis fin décembre 2019. Le prix de reprise est fixé à 50€ la tonne contre 115€ la tonne avec UPM.

743 tonnes ont été valorisées en 2020 pour une recette de 35 323 €, contre 121 173 € (pour 1054 T) soit une perte de prêt de 86 000 €.

Les tendances ne permettent pas de conclure à une évolution positive de la situation, une amélioration est toutefois pressentie pour le second semestre 2021 sans que l'on en connaisse la mesure.

Le plastique

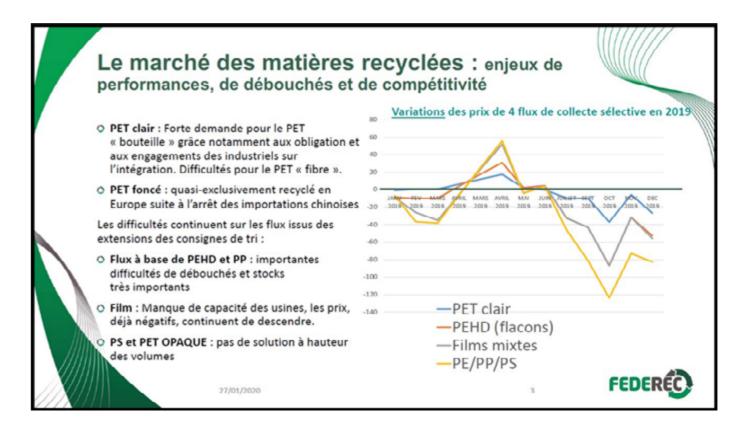
Les plastiques PET clair (Q4), PET foncé (Q5) et PEHD ont poursuivi en 2020 la baisse amorcée en 2019. Indexés sur le cours du pétrole, ils sont fortement impactés par la baisse de la demande liée au ralentissement de l'économie mondiale.

Face à l'effondrement des cours, la société suez évoque un projet d'avenant revoyant à la baisse nos prix plancher de reprise à compter du second semestre 2020 :

PET Q5 : 28 €HT/tonne (au lieu de 50 €HT/T) PEHD : 60 €HT (au lieu de 140 €HT/T) Le PET Clair (Q4) ne serait pas impacté.

483 tonnes de plastiques ont été valorisées en 2020 générant une recette de 75583 € (en moyenne 156€/T), contre 496 tonnes en 2019 pour une recette de 124500 € (250€/T) soit une perte de prés de 50000€ entre les deux années.

Il est par ailleurs souligné le manque de débouché pour les résines plastiques issues de l'extension des consignes de tri (Document AMORCE janvier 2020 – Source FEDEREC) :





Le verre

Malgré le confinement, la collecte de verre au niveau national était à fin juin en progression de+ 3 % par rapport à 2019.

Dans le même temps, l'activité industrielle des verriers a été très fortement affectée par cette crise. La baisse de production a été sur le premier semestre de – 18 %, compte tenu des graves difficultés rencontrées par les clients de Verralia sur leurs marchés, domestiques ou à l'export (avec par exemple la très forte baisse des ventes de Champagne et les grandes difficultés des vins français à l'exportation, avec entre autres la crise profonde des vins de Bordeaux). Cette situation très contrastée avec une collecte en hausse et une production en baisse significative a conduit à l'émergence d'excédents de verre par rapport aux capacités de recyclage de l'industrie verrière.

Les verriers ont dû mettre en place dans l'urgence des stockages pour recevoir les excédents créés par cette situation de crise imprévisible, inédite et violente par sa rapidité et son ampleur, et ce afin de garantir leur engagement d'enlèvement du verre auprès des collectivités. Verralia indique que les verriers ont dû pour ce faire supporter des coûts exceptionnels impactant le prix de reprise pour maintenir l'équilibre et la pérennité de la filière.

Par ces arguments Verralia justifie donc une diminution du prix de reprise qui passe de 24,38 €/T à 13,21 €/T pour l'ensemble des tonnages collectés sur le second semestre 2020. Pour 2021, le prix de reprise du verre sera actualisé trimestriellement, en prenant en compte les éléments de situation à date.

La perte de recette liée à cette révision fût d'environ 15000€ en 2020 et serait de 30000€ en 2021 si ce prix de reprise venait à être pérennisé.

Bilan des recettes matières

Recettes matières perçues en 2019 : 504 000 €

Recettes matières envisagées pour 2020 dans le cadre du BP : 360 000 €

Recettes matières réellement perçues au titre de l'année 2020 : 335 496 € soit un écart de - 24 504 € par rapport aux estimations.

REDEVANCE SPÉCIALE

Le troisième poste est celui de la redevance spéciale. Cette redevance est payée par les professionnels dont le volume de bacs est supérieur à 720 Litres. Ce poste représente 2 % des recettes soit 301 705 €.

La redevance spéciale est appliquée depuis :

- 2003 sur la commune de Taverny,
- 2004 sur les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Pierrelaye et Saint-Leu-La-Forêt,
- 2005 sur les communes d'Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise et Herblay-sur-Seine

La Redevance Spéciale est appliquée aux industriels, artisans et commerçants qui ont un volume de conteneurisation mis à disposition par le Syndicat TRI-ACTION supérieur à 720 litres, tous bacs confondus : déchets recyclables et résiduels (soit au-delà d'un bac à 4 roues). Le montant de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Le confinement a entraîné la fermeture de commerces et d'entreprises pendant plusieurs mois. Par solidarité en cette période difficile, les élus de Tri-Action ont décidé de réduire jusqu'à 34% le coût de la redevance spéciale pour l'année 2020.

Les 720 litres non assujettis à la Redevance Spéciale sont financés via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le montant à payer par an est calculé selon la formule suivante : (Volume total des bacs - 720 litres) x 2,4 €/litre net de taxes

Ce prix comprend la mise en place des conteneurs, leur maintenance, leur collecte, ainsi que le traitement des déchets.

	Montant RS demandé pour 2020 (€)	Nombre de professionnels assujettis 2020
Auvers-sur-Oise	3 187 €	5
Beauchamp	23 550 €	14
Bessancourt	19 075 €	6
Frépillon	13 235 €	4
Herblay-sur-Seine	59 741 €	33
Méry-sur-Oise	9 596 €	9
Pierrelaye	31 416 €	27
Saint-Leu-la-Forêt	56 380 €	14
Taverny	75 403 €	30
Syndicat	291 583 €	142

Les recettes relatives à la RS inscrites au CA, 262 738 € en 2020, le sont sur la base d'un estimation car les titres ne sont émis qu'en début d'année N+1 ce qui explique la différence avec les recettes réellement perçues.

EXCÉDENT CUMULÉ

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2019 pour 993 274 €, ainsi que le reversement du budget annexe pour 350 000 €.

Compte tenu des différents éléments apportés l'excédent global de la section fonctionnement s'élève à 1 237 959 € en 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 1 173 021 € auquel se rajoute le report du déficit d'investissement du budget précédent soit un total pour la section investissement de 1 351 021 €.

Dépenses d'investissement	Montant
Conteneurs, composteurs et bornes enterrées	576 294 €
Mobilier de bureau matériel informatique et véhicule	42 801 €
Remboursement capital	458 346 €
Opérations d'ordre	87 509 €
Reprise de subventions	0€
Autres immobilisations corporelles	0€
Immobilisations incorporelles	8 071 €
Deficit investissement n-1	178 000 €
Total section investissement	1 351 021 €

Elles se répartissent comme suit :

72

- Le poste le plus important des dépenses est constitué par, l'achat des conteneurs roulants, l'achat de bornes enterrées et de composteurs avec 576 294 € soit 43 % des dépenses d'investissement;
- Le second poste le plus important concerne les remboursements d'emprunt pour 458 346 € soit 34 % des dépenses.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes investissement	Montant
Subventions	3 533 €
FCTVA 2018	114 514 €
Levee emprunt bornes enterrées	271 028 €
Opérations d'ordre	525 229 €
Excédent de fonctionnement capitalise	550 441 €
Total	1 464 745 €

Compte tenu des différents éléments apportés l'excédent global de la section d'investissement s'élève à 113 724 € en 2020.

COÛT GLOBAL DU SERVICE

Le coût complet du service de gestion déchets integrant l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement nécessaires au fonctionnement du service est de 15 376 949 € TTC soit 132 € TTC par habitant et par an.

L'écart constaté entre le coût réel du service présenté dans le rapport d'activité et le CA sont liés aux rattachements effectués en fin d'exercice effectués sur la base d'estimation du montant des factures encore non réceptionnées par le syndicat.

Le coût réél du service correspond au cout aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'exploitation d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides et autres recettes hors contributions des adherents.

Ce coût pour l'année 2020 est de 11 737 331 € soit en moyenne 105 € TTC par habitant et par an.

Directeur de la publication : Jean-Charles RAMBOUR Rédaction : Laurent MALLARD Création : Carole LOMAS Crédits photos : Syndicat Tri-Action, Adobe Stock, Citeo